

AIDE-MÉMOIRE : éléments à valider dans le portfolio

Période de référence 2019-2022. Dernière mise à jour : décembre 2021.



CONSULTEZ LA DERNIÈRE VERSION AU
oppq.qc.ca/document/aide-memoire-portfolio



HEURES DE FORMATION CONTINUE (HFC)

- J'ai effectué le nombre de HFC exigé pour la période de référence 2019-2022
- J'ai joint les pièces justificatives requises pour chaque activité de formation continue inscrite à mon portfolio (p. ex., attestations de réussite, preuves de lecture, etc.)
- La date des pièces justificatives que j'ai déposées dans le portfolio se situe bien entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2022

En cas de dispense ou de réduction de HFC

- J'ai vérifié que le nombre de HFC à effectuer tient compte des dispenses ou des réductions de HFC auxquelles j'ai droit (ce nombre s'affiche dans le portfolio, à côté de la mention « Objectif »)

Activité formelle ou autonome

- J'ai inscrit chaque activité de formation dans la catégorie qui s'applique : formelle ou autonome
- J'ai évalué de façon raisonnable le nombre de HFC que j'ai attribué à chaque activité autonome

Supervision de stage

- Le nombre de HFC que j'ai attribué à la supervision de stage respecte les conditions de la PACC

Cours collégiaux ou universitaires

- Le nombre de HFC que j'ai attribué aux cours de niveau collégial ou universitaire que j'ai suivis respecte les conditions de la PACC



NOUVEAUX MEMBRES

- Les HFC que j'ai inscrites dans mon portfolio ont été effectuées en totalité après la date de délivrance de mon permis de pratique



MEMBRES DÉTENANT UNE ATTESTATION DÉLIVRÉE PAR L'OPPQ

Formations effectuées pour obtenir une attestation délivrée par l'OPPQ

- J'ai inscrit les formations qui m'ont permis d'obtenir mon attestation dans la section « Général » du portfolio

Manipulations vertébrales ou articulaires

- J'ai effectué le nombre de HFC obligatoire pour maintenir mon attestation de manipulations vertébrales ou articulaires
- J'ai inscrit les HFC exigées pour le maintien de mon attestation dans la section « Manipulations » du portfolio
- Les HFC inscrites dans la section « Manipulations » ont été effectuées après la date d'obtention de mon attestation

Prescription de radiographies

- J'ai effectué le nombre de HFC obligatoire pour maintenir mon attestation de prescription de radiographies
- J'ai inscrit les HFC exigées pour le maintien de mon attestation dans la section « Radiographies » du portfolio
- Les HFC inscrites dans la section « Radiographies » ont été effectuées après la date d'obtention de mon attestation

POUR EN SAVOIR PLUS

Foire aux questions sur les exigences en matière de formation continue :

- HFC (exigences et pièces justificatives)
- Réduction et dispense de HFC
- HFC pour supervision de stage et pour mentorat
- HFC pour cours collégiaux ou universitaires
- Activités formelles et autonomes
- Maintien des attestations (manipulations et radiographies)

oppq.qc.ca/faq/PACC-formation-continue

Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) :

oppq.qc.ca/membres/politiques-et-reglements/pacc/

Mise à jour du portfolio :

- Procédures pour la mise à jour du portfolio
- Accès au portfolio

oppq.qc.ca/mon-compte/ma-pratique/mon-portfolio



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec